

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Approbation de la charte du label « *Ciéuta mistralenco* » attribué à la ville de Sceaux par le Félibrige

Rapporteur : Jean-Philippe Allardi

La ville de Sceaux est reconnue « Cité félibréenne » par le Félibrige depuis 1950. Ce label permet de valoriser la tradition félibréenne, élément du patrimoine scéen, mais également le rôle de la Ville pour préserver cette singularité de notre histoire locale.

Le Félibrige, association fondée en 1854 par Frédéric MISTRAL, prix Nobel de littérature en 1904, a créé un nouveau label, le label « *Ciéuta mistralenco* » (« Cité mistralienne »). Celui-ci distingue les villes qui protègent, promeuvent et intègrent dans leurs politiques, la langue et la culture des pays d'Oc. Il a pour vocation d'encourager l'engagement local et collectif sur tout le territoire félibréen, dont fait partie Sceaux, rattachée à la maintenance de Provence au sein de l'organisation du Félibrige.

La Ville mène depuis de nombreuses années une politique en faveur de la préservation et de la valorisation de la tradition félibréenne de Sceaux, et plus largement des langues et des cultures occitanes. Celle-ci se caractérise notamment par l'organisation annuelle des fêtes félibréennes et méridionales de Sceaux et de la foire aux santons et aux crèches de Provence, par l'accueil à trois reprises dans l'histoire de la *Santo-Estello*, congrès-festival annuel du Félibrige, dont la prochaine édition de 2024, du 17 au 21 mai, par la préservation et la valorisation du Fonds Florian, fonds documentaire d'ouvrages en langues occitanes ou portant sur les cultures occitanes au sein de la bibliothèque municipale de Sceaux, ou encore par le soutien au Félibrige et aux associations félibréennes d'Île-de-France, dont l'association des Méridionaux de Sceaux.

Bien que le label « *Ciéuta mistralenco* » soit en principe destiné aux communes situées sur le territoire des pays d'Oc, le Félibrige a décidé d'attribuer à titre exceptionnel le label à la ville de Sceaux au regard de cet engagement.

La remise officielle du label aura lieu pendant le congrès-festival de la *Santo-Estello*.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la charte du label « *Ciéuta mistralenco* » attribué par le Félibrige.

Pour le symbole, le projet de délibération a été traduit en provençal par le capoulié.